

REMBOURSEMENT DES PATIENTS : LA DISCRIMINATION EST TOUJOURS DE MISE

AXXON DEMANDE QUE L'AMENDEMENT APPROUVÉ EN 2019 ENTRE ENFIN EN VIGUEUR

ZAVENTEM, le 17 décembre 2020 – *Les patients d'un kinésithérapeute non conventionné reçoivent 25% de remboursement en moins de leur mutuelle que ceux d'un kinésithérapeute conventionné. Un amendement supprimant cette discrimination a pourtant été approuvé en 2019 mais, un an et sept mois plus tard, il s'avère que le Conseil des ministres n'a toujours pas fait entrer celui-ci en vigueur.*

Si de nombreuses professions médicales concluent un accord tarifaire avec l'INAMI, les règles du jeu ne semblent cependant pas être les mêmes pour tout le monde. Les médecins et les dentistes peuvent par exemple déterminer eux-mêmes leurs honoraires, sans que cela n'ait d'incidence sur le remboursement de leurs patients par les mutuelles. Au sein du secteur de la kinésithérapie, c'est malheureusement différent : le patient qui se rend chez un kinésithérapeute choisissant ses propres tarifs sera moins bien remboursé de 25% que s'il consulte un kinésithérapeute respectant l'accord tarifaire. AXXON, l'association professionnelle des kinésithérapeutes, trouve cela inacceptable.

En 2019, un amendement de la « Loi qualité » garantissant l'abolition de cette mesure défavorable pour les patients a enfin été approuvé. Mais le gouvernement en affaires courantes de l'époque n'avait pas le pouvoir d'adopter celui-ci et alors qu'un nouveau gouvernement fédéral de plein exercice est à présent en place, aucune mesure n'a à ce jour été prise pour conclure ce dossier et faire en sorte que tous les patients soient dorénavant égaux face au remboursement de leurs soins de kinésithérapie.

AXXON comprend que le gouvernement se concentre sur la gestion de la pandémie du COVID-19, mais l'association professionnelle appelle toutefois les décideurs politiques à publier ce changement législatif au plus vite. Ce dernier contribuera en effet à une prise en charge de qualité des patients, ce qui est aujourd'hui plus que jamais d'une importance capitale.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS :

Fabienne Van Dooren
Directrice générale AXXON, Qualité en Kinésithérapie

 fabienne.vandooren@axxon.be

 www.axxon.be

